

Règles concernant vos rendez-vous pris au cabinet dentaire :

Afin de vous assurer le meilleur accueil et la meilleure qualité de soins dans notre cabinet dentaire, nous devons gérer au mieux vos rendez-vous.

Chaque rendez-vous est unique, et suivant l'acte prévu, nous programmons le temps nécessaire pour l'effectuer dans des conditions optimum de **sécurité** et de **qualité**. Aussi, pour assurer le meilleur suivi de vos soins, nous vous demandons de respecter vos jours et heures de rendez-vous, et nous mettons en place une politique de gestion des rendez-vous :

- Dans la mesure du possible, nous vous rappelons la veille du rendez-vous, si nous vous laissons un message sur votre répondeur, merci de nous rappeler pour nous confirmer votre venue.

- En cas d'impossibilité, veuillez nous prévenir **au minimum 48 heures à l'avance** et dès que vous avez connaissance de cette impossibilité. Sachez que si plusieurs rendez-vous ont été programmés, une annulation d'un rendez-vous peut entraîner l'annulation des suivants, les actes suivants étant dépendants du rendez-vous annulé, et les temps programmés différents.

- En cas d'impossibilité de dernière minute ou de retard prévisible, veuillez nous avertir le plus rapidement possible. Il se peut qu'une personne ait besoin d'un rendez-vous urgent le jour même. Cette personne peut-être vous demain. Néanmoins, dans ce cas et en cas d'oubli, nous pourrions être amenés à vous demander un dédommagement non pris en charge par les organismes sociaux.

- En cas de plus de 2 annulations de dernière minute ou d'oubli, nous ne pourrions plus malheureusement vous accueillir dans notre cabinet.

Il peut arriver que notre organisation et prévision fasse que nous terminions avec le patient vous précédant quelques minutes plus tôt, n'hésitez pas à arriver à votre rendez-vous un peu en avance, vous pourrez être pris plus tôt, ou au moins vous pourrez vous détendre quelques minutes dans notre salle d'attente.

Docteur Christian CORBIN.